



Escroquerie au plan de ville

Par **Brickbrak**, le **04/08/2013** à **17:08**

Bonjour,

Je suis gérant d'une jeune auto-entreprise d'électricité, en début d'année j'ai été contacté par une agence de publicité qui me propose de faire connaître ma société via les plans de villes qui sont distribués à 10 000 exemplaires dans les mairies, commissariats, gendarmerie et tous les bâtiments communaux.

Un rendez-vous est pris avec un commercial qui me vend ce fameux plan en me disant qu'une société a désisté alors que le plan doit sortir très prochainement. C'est pourquoi il me propose le prix de l'encart à 717,60 TTC au lieu de 2200,00 euros. (je précise que sur le bon de commande est écrit prix total de 717,60 euros TTC)

L'offre à l'air intéressante, je signe donc le bon de commande et j'effectue 3 chèques de 239,20 euros. Les chèques sont bien encaissés en temps voulu.

Il y a 3 jours, je reçois un coup de téléphone pour me dire comment je souhaite régler le prochain tirage ?

Après avoir demandé des explications, on me dit que j'ai signé un bon de commande qui comprend la 1ère diffusion du plan et qu'il m'engage à régler les 3 autres, à un montant de 717,60 par diffusion. Que tout est mentionné dans les conditions générales de vente en tout petit à la fin du bon de commande et que je suis donc obligé de payer.

J'ai pris le temps de contacter certains établissements de ma ville qui me disent ne pas travailler avec cette société.

Que puis-je faire pour éviter de payer cette somme de (717,60 x 3) ?

Je vous remercie par avance de vos réponses.

Mike

Par **janus2fr**, le **04/08/2013** à **18:16**

Bonjour,

Malheureusement, si vous avez signé ce contrat, il va être difficile de ne pas l'honorer !

Par **Brickbrak**, le **04/08/2013** à **19:34**

Merci de votre réponse,

je n'est donc aucun moyen de faire valoir le fait que le discours du commerciale ne correspond pas au conditions générales de vente ?

Par **janus2fr**, le **05/08/2013** à **07:38**

Avant de signer, vous êtes censé lire le contrat et les CGV tout de même...

Par **mauda**, le **25/03/2014** à **11:27**

C'est une pratique frauduleuse, ne surtout pas payer le reste et se faire rembourser sous peine de saisir le service de répression des fraudes.

Par **tariendittarienvu**, le **21/05/2014** à **14:32**

arrêtez vos histoires à la c... mauda
les plans sortent et sont distribués
nous sommes plusieurs a en avoir la preuve
nous sommes nombreux à ne pas avoir eu de pression comme vous dites
et, sommes surtout NOMBREUX à subir vos doutes. Une perte de temps qui n'a servi à rien
Les plans sont supers

Par **mauda**, le **21/05/2014** à **17:21**

"Subir mes doutes" ! Si vous n'êtes pas victime d'escroquerie que faites-vous sur ce forum ?
Je n'ai jamais vu un client content d'une entreprise aller sur un forum qui la dénonce pour aller la défendre... sauf quand il s'agit d'une maladroite usurpation d'identité et qu'il s'agit en fait d'une personne de la boîte...

Et puis, comment savez-vous de quelle entreprise je me plains ?

Peut-être ne parlons-nous pas de la même société, il y a des sociétés de plan de ville très sérieuses. Mais ces dernières ne font pas signer des CGV contradictoires avec les propos d'un commercial (que j'ai énoncés plus haut).

Pour finir, si la société dont je parle était clean, il faudrait m'expliquer pourquoi le Procureur de la République saisi l'affaire...

Par **Sebseb68**, le **27/05/2014** à **16:52**

Salut. Moi je suis d'accord avec tarien
D'autant plus que je suis adhérent dans ce genre de société de plan et j'en suis très content
Vous faites mauvaise presse à ce métier pour pas grand chose
les tribunaux sont là pour vous défendre
Allez vous exprimer devant des juges car vous faites du tord à tout le monde même aux
professionnels qui ne sont pas de cette profession
Faites nous croire que vous n'avez aucun client mécontent !!! Par contre je suis sûr qu'aucun
d'entre eux font ce que vous faites sur les forums
Je vais peut être me prendre au jeu. NON NON pas d'inquiétude j'ai du travail et lorsque j'en
ai pas, j'en cherche..
A méditer